



GUIDE DU PARRAINAGE



L'ASSOCIATION CHRISTINA NOBLE

NOTRE MISSION

Fondée en 1992, l'Association Christina Noble agit pour la protection de l'enfance au Vietnam et en Mongolie. Elle agit pour le présent des enfants défavorisés : nutrition, soins médicaux, hébergement, mais aussi pour leur avenir : scolarisation, formation professionnelle, micro crédits.

Notre travail s'effectue dans le cadre de la famille et de la communauté en mettant l'accent sur le respect et la dignité de chaque enfant.

NOTRE PROGRAMME DE PARRAINAGE

Créé en 1996, au Vietnam, le programme de parrainage a pour but de soutenir la scolarité des enfants défavorisés. Il a commencé avec 30 enfants à Ho Chi Minh Ville. En 1998, il s'est ouvert en Mongolie avec 98 enfants.

Aujourd'hui, on compte plus de 900 enfants inscrits dans le programme au Vietnam et plus de 1 000 en Mongolie.

En France, l'Association Christina Noble compte actuellement plus de 140 parrainages.

NOTRE ORGANISATION

L'Association Christina Noble représente, en France, The « Christina Noble Children's Foundation ». Les actions menées au quotidien sont définies par le Conseil d'administration de l'association. A Paris, une salariée et quatre bénévoles assurent au quotidien le fonctionnement de l'association. Le bureau est en lien permanent avec les équipes sur le terrain, au Vietnam et en Mongolie.



NOUS CONTACTER

Par mail : france@cncf.org

Par téléphone : 06 47 18 76 39

(Le standard téléphonique est ouvert les lundis, mardis et mercredis de 10 heures à 17 heures.)

Par courrier : Association Christina Noble
5 Place Marcel Paul
75014 PARIS

QU'APPORTE MON PARRAINAGE ?

Votre parrainage offre à un enfant un présent et un avenir meilleurs. Il lui donne l'opportunité d'être scolarisé. Le parrainage est plus qu'un soutien financier. Il constitue un véritable lien de solidarité et d'échange entre l'enfant et son parrain.

QUI SONT LES ENFANTS PARRAINÉS ?

Les enfants qui entrent dans notre programme de parrainage vivent tous dans une extrême misère. Orphelins, abandonnés ou venant d'une famille pauvre, sans le parrainage, ils ne pourraient être scolarisés.

PEUT-ON CHOISIR UN ENFANT ?

Le parrain peut choisir le pays où il désire parrainer, mais ne peut pas choisir l'enfant. Une préférence pour un garçon ou une fille n'est pas encouragée. Ces mesures sont prises dans le but d'assurer la sécurité de l'enfant.

SUIS-JE LA SEULE PERSONNE A PARRAINER MON FILLEUL ?

Chaque enfant qui entre dans le programme de parrainage a un seul parrain. Le montant du parrainage suffit à couvrir les frais liés à sa scolarité.

COMBIEN DE TEMPS DURE UN PARRAINAGE ?

Le parrainage ne s'arrête pas à 18 ans, il perdure tant que l'enfant va à l'école et suit une formation. La durée est très variable. Elle dépend de l'âge d'entrée dans le programme, des conditions de vie familiales, des études universitaires... Autant de facteurs qui font de chaque parrainage une aventure unique.

COMMENT DÉBUTE UN PARRAINAGE ?

Dès réception du formulaire de parrainage rempli, le bureau en France envoie les informations en Mongolie ou au Vietnam (selon le pays choisi par le parrain). La biographie de l'enfant est alors envoyée au parrain, par le biais du bureau en France. Cela peut prendre jusqu'à 6 semaines, notamment pour le Vietnam où nous travaillons dans des zones rurales reculées. L'enfant est ensuite informé qu'il est parrainé et la correspondance peut commencer.



COMMENT SE CONSTRUISENT LES NOMS VIETNAMIENS ?

Le nom de famille est en premier, puis vient le second nom, suivi du prénom. Par exemple, une fille s'appelle Tran Thi Hoa, et son frère Tran Van Minh. Tran est le nom de famille. Au Vietnam, on l'utilise peu. On les appellera couramment Mlle Hoa et M. Minh. Certaines familles vietnamiennes adoptent parfois un nom européen.

COMMENT SE CONSTRUISENT LES NOMS MONGOLS ?

Un seul nom est majoritairement utilisé. C'est le second nom. Le premier nom est le second nom du père. Ainsi un homme appelé Ganbold Enkhbat peut avoir un fils appelé Enkhbat Dorjoo, lequel peut avoir une fille, Dorjoo Delgermaa. Ainsi, les noms de famille ne durent pas plus d'une génération. Quand une personne a deux noms, appelez-la par le second.

COMMENT SE PASSE LE PAIEMENT ?

Le paiement du parrainage peut se faire de 4 façons : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Pour un paiement mensuel ou trimestriel, nous suggérons la mise en

place d'un virement. Vous pouvez aussi nous envoyer un chèque. En fin d'année, un reçu fiscal vous sera adressé pour la totalité de vos dons de l'année.

QUELLE EST LA RÉDUCTION FISCALE ?

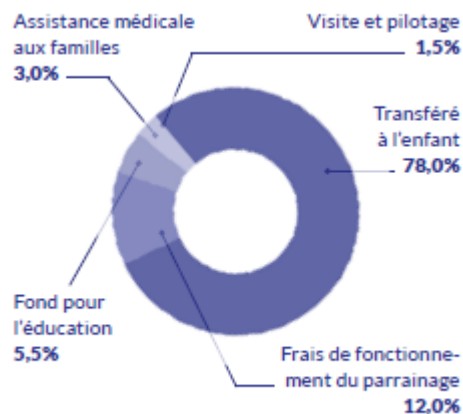
Votre don ouvre droit à une réduction fiscale à hauteur de 75% dans la limite de 530 €. Au-delà, il est déductible à hauteur de 66%.

QUEL EST LE SUIVI ?

Chaque mois, l'enfant et ses parents viennent chercher dans nos bureaux sur le terrain, l'argent du parrainage. Cela permet un contact régulier entre l'équipe et les familles. L'enfant doit y apporter ses cahiers afin de vérifier qu'il poursuit sa scolarité. Les professeurs, de leur côté, sont tenus de nous informer de toute absence de l'enfant.

Si une absence est notifiée, une visite est rendue aux parents pour constater la situation. Si, malheureusement, la famille est en difficulté, le Directeur du programme de parrainage sur le terrain met en place un plan d'action, en utilisant les fonds destinés à cet effet (fonds récupérés grâce aux fluctuations du taux de change).

COMMENT L'ARGENT EST-IL REVERSÉ ?



Cette différence permet de faire face aux fluctuations du taux de change pour que les paiements soient constants. Une partie de ces fonds est attribuée au frais de fonctionnement de l'Association en France. Le reste est gardé en réserve afin de venir en aide aux familles lors de situations exceptionnelles. Cette réserve peut, par exemple, être utilisée lors d'un décès pour payer les funérailles, ou lors de l'abandon d'un parrainage pour permettre à l'enfant de rester scolarisé le temps de lui trouver un nouveau parrain.

QUE SE PASSE-T-IL SI J'ARRETE MON PARRAINAGE ?

Chaque parrain est libre de mettre un terme à son parrainage s'il le désire. Nous nous chargeons alors de trouver un nouveau parrain à votre filleul pour qu'il ne soit pas pénalisé dans la poursuite de sa scolarité.

PUIS-JE PARRAINER À NOUVEAU ?

Après la fin du parrainage ou son interruption, il est bien sûr possible de parrainer à nouveau un autre enfant. Ils sont très nombreux à attendre votre aide.

En France, le montant du parrainage est fixé à 29 €. Cette somme est convertie en dollars. Chaque mois, 25 \$US sont donnés directement à l'enfant, 2 \$US sont réservés pour couvrir les dépenses s'il tombe malade, et 2 \$US couvrent les frais administratifs du programme de parrainage du Vietnam ou de Mongolie.

Le montant versé en euros chaque mois est plus élevé que le montant en dollars.

LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME SCOLAIRE EST-IL COMPARABLE AU NÔTRE ?

La plupart du temps, les enfants sont contraints de quitter l'école pour des raisons financières. Leur famille ne peut payer les frais d'inscription, uniformes, fournitures scolaires... ou leur demande de venir travailler pour les aider.

EQUIVALENCE DES CLASSES

FRANCE	VIETNAM	MONGOLIE
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (CP, CE1,CE2,CM1,CM2)	De 1 à 5 Exemple : CP = niveau 1	De 1 à 6
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Collège : 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	De 6 à 9 Examen type Brevet	De 7 à 9
Lycée : 2 ^{nde} à la terminale	De 10 à 12 Examen type Baccalauréat	De 10 à 12
ETUDES SUPÉRIEURES Université ou formation professionnelle	L'entrée à l'université se fait sur concours. Le cursus dure entre 2 et 4 ans. La formation professionnelle s'effectue dans des écoles spécialisées.	Il existe très peu d'universités publiques. La majorité étant privée.

COMMENT CORRESPONDRE AVEC MON FILLEUL ?

Chaque parrain correspond avec l'enfant au rythme qu'il désire. Pour chaque lettre envoyée, il aura une réponse de son filleul. Au minimum, vous recevrez la biographie de l'enfant et un rapport annuel avec un mot de sa part et ses résultats scolaires.

Si vous parlez anglais, vous pouvez envoyer directement vos lettres à nos bureaux en Mongolie et au Vietnam, en mentionnant le nom et la référence de l'enfant. Pour obtenir les adresses, veuillez contacter le bureau en France. Si vous ne parlez pas anglais, faites parvenir votre courrier à notre bureau en France et nous nous chargerons de le traduire et de l'envoyer pour vous.

LES LETTRES SONT-ELLES ÉCRITES PAR MON FILLEUL ?

Oui. Tous les courriers que vous recevez sont écrits par votre filleul.

Si l'enfant ne parle pas anglais, la lettre est traduite en anglais par une personne de notre organisation au Vietnam ou en Mongolie, puis est envoyée au bureau en France.

Si le parrain ne parle pas anglais, une personne de l'équipe en France traduit la lettre en français et la fait parvenir au parrain.

QUEL EST, EN GÉNÉRAL, LE DELAI POUR AVOIR UNE RÉPONSE ?

Cela dépend de la situation de chaque enfant : lieu de résidence, maîtrise de l'anglais... Nous essayons de rendre le temps d'attente le plus court possible pour ainsi consolider l'échange entre le parrain et son filleul. Cependant, cela peut parfois prendre jusqu'à deux mois. De manière générale vos lettres sont distribuées à l'enfant au début de chaque mois.



POURQUOI LA LETTRE DE MON FILLEUL ME PARAÎT-ELLE PARFOIS TRÈS LINÉAIRE ?

Certains enfants ont des difficultés à écrire et parler d'eux. Ce n'est pas quelque chose d'évident dans la culture asiatique. Même si le contenu est parfois commun, la correspondance constitue un lien fort entre le parrain et son filleul, qui peut considérablement évoluer avec le temps.

PUIS-JE ENVOYER UN CADEAU A MON FILLEUL ?

Les enfants aiment recevoir des cadeaux de leur parrain, d'autant plus qu'ils viennent de l'étranger et constituent une nouveauté pour eux.

Pour envoyer un cadeau à votre filleul, il vous suffit de l'envoyer à notre organisation en Mongolie ou au Vietnam, en mentionnant le nom et numéro de référence de l'enfant. Veuillez contacter le bureau en France pour obtenir les adresses.

Les cadeaux numériques sont aussi possibles jusqu'à une certaine limite et font l'objet d'une entente préalable avec l'association.

Il est possible de faire un cadeau pour célébrer un anniversaire ou une fin d'année scolaire pleine de réussite, mais aussi lors des fêtes dans tout le pays.

Par exemple, au Vietnam, la fête du Têt se déroule, suivant les années fin janvier ou début février. Elle correspond au nouvel an chinois.

En Mongolie, c'est le Naadam, la fête nationale, qui se déroule le 11 et 12 juillet.

PUIS-JE RENDRE VISITE A MON FILLEUL ?

Si vous vous rendez en Mongolie ou au Vietnam, il est possible de rencontrer votre filleul sous certaines conditions. Vous devez impérativement demander au bureau à Paris une autorisation de visite afin d'organiser votre passage dans nos locaux sur le terrain.

Il est impératif de nous prévenir suffisamment à l'avance afin que notre équipe sur place puisse tout organiser. Souvent, les enfants vivent dans des régions reculées, la prise de contact et l'organisation peuvent parfois prendre beaucoup de temps.

La rencontre se passera dans nos locaux, en présence, d'au moins, une personne de notre équipe.



NGYUEN THI THINH

Ben Tre est une des provinces les plus pauvres du Vietnam. Et Giong Trom, l'un des quartiers les plus défavorisés de cette province. Encore aujourd'hui, ses habitants n'ont pas accès à l'électricité ou à l'eau courante. Ils travaillent très durs pour des salaires de misère. La plupart des enfants de Giong Trom quittent très jeunes l'école pour aider leurs parents dans les champs.

Nguyen Thi Thinh vient de cette région.

Thinh est entrée dans le programme de parrainage en 1998. Elle a perdu sa mère alors qu'elle était encore bébé. Ce sont sa sœur et son frère qui l'ont élevé, suite au départ de leur père.

Thinh a grandi en ayant bien conscience que son éducation était la clé pour espérer avoir un meilleur avenir. Elle a eu la chance d'avoir son frère qui la soutenait autant qu'il le pouvait et la Fondation Christina Noble qui l'aidait dans sa scolarité. Elle a toujours étudié très sérieusement et, après plus de dix ans dans le programme de parrainage, Tinh a réussi. Elle est sortie diplômée de l'Université de Can Tho.

Elle travaille désormais comme journaliste pour la station de radio et de télévision de Ben Tre, et s'assume financièrement.



Thinh lors d'une rencontre avec les enfants parrainés de Ben Tre

Thinh est une jeune fille qui, malgré la pauvreté, a eu l'opportunité d'aller à l'école. Dans cette région, comme dans toutes les régions pauvres du monde, où l'éducation est secondaire face aux combats du quotidien, l'histoire de Thinh permet aux familles de voir qu'à travers la persévérance, le travail, et le soutien du parrainage, la pauvreté n'est pas une finalité ; et qu'un enfant peut devenir un symbole d'espoir pour toute une communauté.

FAIRE UN DON

Vous pouvez faire un don pour un autre de nos programmes présentés sur france.cncf.org :

le centre social et médical de Tu Xuong, le village de yourtes, les programmes de santé, la Sunshine School...

Vous pouvez nous faire parvenir votre don :

- par voie postale,
- par virement,
- par notre site internet.

DEVENIR BÉNÉVOLE

En région comme à Paris, venez nous prêter main forte dans la recherche de subventions, dans l'organisation de manifestations, de forums, de marchés de Noël...

ENGAGER VOTRE ENTREPRISE

Si vous êtes salarié ou dirigeant d'une entreprise et que vous souhaitez impliquer votre société dans un projet humanitaire, ou présenter l'association à vos collaborateurs, contactez-nous.

DEVENIR PORTE PAROLE

Nous mettons à votre disposition de nombreux supports de communication. N'hésitez pas à partager votre expérience de parrain avec votre entourage et à faire connaître nos actions.



Association Christina Noble
5 Place Marcel Paul, 75014 PARIS

06 47 18 76 39

france@cncf.org

<http://france.cncf.org/>